

La mention obligatoire pour le master!?

Par **Misscaprice**, le **10/01/2006** à **18:09**

Bonjour,

je viens d'apprendre il y a peu que la mention est obligatoire pour passer en master 2, mais pour le 1? il la faut? quelle est la difference entre ces 2 masters? pour rentrer dans une école d'avocat lequel suffit-il d'avoir?

Et lorsqu'on parle de mention, savez vous si la mention obtenue pour un semestre seulement suffit? ou bien est ce pour l'année complete?

Je suis perdue avec la réforme!

Merci de vos réponses!

Par **Yann**, le **10/01/2006** à **18:42**

La mention n'est pas obligatoire pour le master1, la licence suffit.

Pour le master 2 ça va dépendre des masters, en effet, l'inscription se fait sur dossier, donc meilleurs est le dossier plus il y a de chances d'être pris. Maintenant ça va dépendre de ton master, certains ne sont pas sélectfs du tout, par exemple je connais quelqu'un qui était pris en master 2 alors qu'il devait passer septembre.

Pour être avocat en principe le master 1 suffit, mais en pratique les gens le passent au niveau du master 2

Par **jeeecy**, le **10/01/2006** à **18:59**

l'ecolde d'avocat est un concours donc peu importe le nombre d'année que tu as mis pour avoir ton master 1 ou le nombre de mentions

il te faut juste reussir au concours

pour les masters 2 ce sont des selections sur dossier, donc tout depend des masters 2 pour lesquels tu postules...

en regle generale les mentions sont requises pour les bons masters 2 mais il y a des exceptions ;)

Par **Cynthia**, le **10/01/2006** à **19:09**

je vais mettre mon ptit grain de sel dans le fait que l'ont doit avoir une mention pr passer en master 2

comme c ets sur dossier, il va falloir avoir deja une mention en master 1 et ensuite sur le parcours universitaire on va aussi etre jugé

alors des personnes comme moi, qui n ont pas un parcours " normal " je vais etre penaliser alors si un jour j'ai envie de devenir notaore (faut bien rever) bah je vais l'avoir dans le baba

Par **Yann**, le **10/01/2006** à **19:27**

Non, fais le CFPN, c'est un concours d'entré niveau master1.

Par **Talion**, le **10/01/2006** à **19:32**

L'entrée en master I se fait de manière automatique.

L'accès au master II se fait sur dossier, et là les mentions jouent si le master II visé est très demandé.

Petite rectification, pour la forme : l'entrée au centre de formation des avocats n'est pas un concours mais un examen.

Autre précision : pour certaines épreuves (ENM, concours de commissaire de police) il vous faut à présent un Master II.

Par **Cynthia**, le **10/01/2006** à **20:05**

[quote="Yann":3vfdw3uo]Non, fais le CFPN, c'est un concours d'entré niveau master1.[/quote:3vfdw3uo]

:)

ok Image not found or type unknown

faut dire que je suis pas encore bien renseigné la dessus
tant que je n ai pas ma license je ne jure de rien
je prefere etre prévenante

Par **Misscaprice**, le **11/01/2006** à **11:17**

Merci pour vos réponses, mais tout n'est pas très cohérent, pour pouvoir prétendre de passer l'exam de l'entrée en école d'avocat, il faut un master au moins non? et si oui un master 1 ou 2 ? merci

Par **Olivier**, le **11/01/2006** à **11:25**

ben écoute le CFPN c'est tout à fait faisable à niveau master 1 je te rassure (si moi j'y suis arrivé je vois pas pourquoi tu y arriverais pas...)

Par **Yann**, le **11/01/2006** à **11:42**

[quote="Misscaprice":37uklcgg]Merci pour vos réponses, mais tout n'est pas très cohérent, pour pouvoir prétendre de passer l'exam de l'entrée en école d'avocat, il faut un master au moins non? et si oui un master 1 ou 2 ? merci[/quote:37uklcgg]
L'examen d'entrée pour l'école d'avocat c'est niveau master 1, et pas besoin de mention pour s'inscrire, juste d'un gros chèque.

Par **jeeecy**, le **11/01/2006** à **12:21**

[quote="Yann":h0133r0z]
L'examen d'entrée pour l'école d'avocat c'est niveau master 1, et pas besoin de mention pour s'inscrire, juste d'un gros chèque.[/quote:h0133r0z]
60 euros l'inscription à l'examen à Nancy

ce n'est vraiment pas un gros chèque

Par **Yann**, le **11/01/2006** à **13:38**

Plus la préparation qui risque de devenir obligatoire, ça commence à chiffrer.

Par **jeeecy**, le **11/01/2006** à **14:04**

la preparation c'est 248 euros avec l'inscription a l'examen

ce n'est RIEN compare aux frais d'inscription dans les autres pays, idem pour les frais d'inscription dans les facultes

Par **Yann**, le **11/01/2006** à **14:36**

248€ c'est rien pour toi peut-être, mais pour moi c'est une somme sympa quand même! C'est pas parce que c'est pire ailleurs que pour autant ça ne représente rien.
Je ne dis pas que la somme n'a pas de raison d'être, je dis juste qu'il faut la sortir.

Par **Olivier**, le **11/01/2006** à **15:05**

non non c'est rien (le CFPN c'est 3400 € l'année donc là c'est cadeau...):lol:

Par **Cynthia**, le **11/01/2006** à **16:12**

et pour notaire ?

Par **jeeecy**, le **11/01/2006** à **16:30**

CFPN = notaire

donc 3400 euros par an

Par **Olivier**, le **11/01/2006** à **16:35**

non 3400 € la première année seulement. Les années suivantes tu es rémunéré et tu ne payes que environ 500 € de droits de scolarité.

Attention 3400€ c'est cher mais y'a plein de trucs dedans (déjà les locaux sont top, on a les photocop et les impressions gratuites, accès gratuit à internet, café gratos, contact sans précédent avec les profs, tous les colloques organisés par le conseil supérieur gratuits, les universités du notariat, des rencontres privilégiées avec des notaires etc etc)

Donc ok c'est cher, mais on a des possibilités de prêts et vraiment un confort de travail sans précédent.

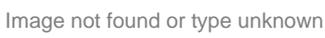
Par **sanremo34**, le **13/01/2006** à **14:41**

[quote="Cynthia":1q8t7kvn]alors des personnes comme moi, qui n ont pas un parcours " normal " je vais etre penaliser
alors si un jour j'ai envie de devenir notaore (faut bien rever) bah je vais l'avoir dans le

baba[/quote:1q8t7kvn]

Mais alors que devrais je dire moi?!..

Non, il ne faut pas parler comme ça Cynthia et rester optimiste et confiante en l'avenir. Si tu bosses comme tu le fais c'est pour arriver à quelque chose et c'est tout ce qui compte. Pour le reste, en effet on n'est jamais sur de rien mais je ne vois pas en quoi tu es pénalisable par rapport à ton parcours, bien au contraire, puisqu'il prouve ta détermination..

Alors courage et fonce vers tes rêves. 

Par **cirdess**, le **13/01/2006** à **16:36**

S'agissant de l'examen du barreau, le master I suffit pour le moment mais un projet est actuellement sur les bureaux de la Chancellerie. Les conditions d'inscription devrait passer au master II logiquement mais je ne sais pas quelle suite a été donnée ou sera donnée au projet.

Par **Yann**, le **13/01/2006** à **18:17**

Je pense qu'à terme la majorité des concours niveau maîtrise vont passer niveau niveau master2. C'est dans la logique de la réforme, avant le DESS ou DEA était un plus pas impératif, mais maintenant le master 2 sera la norme. Je me demande l'utilité que ça a dans la mesure où on a déjà des problèmes de surqualification et corélativement de dévaluation des diplômes.

Par **audrey69**, le **19/02/2006** à **12:17**

Et que dire d' une fac comme la mienne qui au delà d' être très réputée (et pas mal réputée pour ne laisser passer par an que peu d' élèves surtout) a un barème de mention à 13, 15 et 17 et pas à 12, 14 et 16 ??

C' est incomprehensible....si la fac avait un niveau en dessous des autres fac ca se comprend mais la c' est tout le contraire alors c' est un peu déprimant...

J' ai eu ma licence 3 avec 12.87 résultat aucune mention alors que dans la plupart des autres fac je l' aurais eu...snif

ALors pour le dossier de master 2 c' est pas gagné même si je n' ai jamais passé le rattrapage ou redoublé.

Par **pic**, le **19/02/2006** à **12:33**

J'ai eu le même problème que Audrey en gros.

J'ai eu mon DEUG à l'Université Toulouse 1 avec 12,9 de moyenne et à l'époque où je l'ai passé, la mention AB était à 13.

:cry:

2 ans après, la mention AB a été abaissée à 12. Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **19/02/2006** à **13:27**

De toute manière la moyenne est écrite sur le dossier. Donc si la moyenne est de 12,9 ça

revient au même qu'il y ait ou pas une mention. Enfin cela reste mon point de vue... Image not found or type unknown